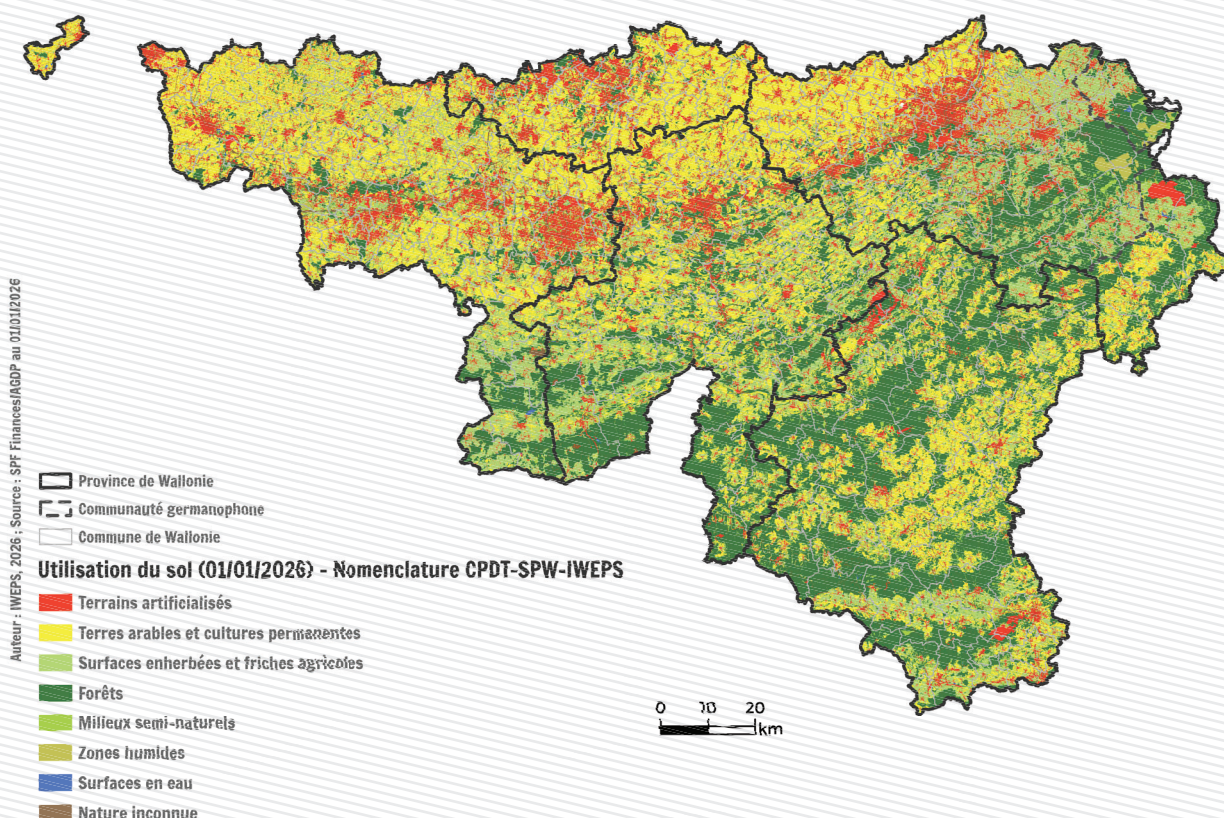


Utilisation du sol

11 à 16%

En 2026, les terrains artificialisés couvrent entre 11 à 16 % du territoire wallon



En 2026, d'après les chiffres issus du cadastre (SPF Finances/AGDP), la forêt occupe 29,2 % du territoire contre 28,3 % pour les terres arables et cultures permanentes et 23,0 % pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux de 11 à 16 % de la superficie de la Wallonie (voir « Pertinence et limites »).

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques. Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5 %. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et centre du Brabant wallon. À l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

Utilisation du sol

Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2026

Catégorie principale	Superficie 2026 (km²)	Part de la superficie wallonne 2026 (%)	Evolution 1985-2026 (km²)	Evolution 1985-2026 (%)	Evolution 1985-2026 (km²/an)
Terrains artificialisés (sans non cadastré)	1 884,1	11,1	624	49,5	15,2
Terres arables et cultures permanentes	4 784,0	28,3	-354	-6,9	-8,6
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 892,2	23,0	-300	-7,1	-7,3
Forêts	4 936,4	29,2	-36	-0,7	-0,9
Autres terres non artificialisées	521,6	3,1	26	5,2	0,6
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	882,9	5,2	97	12,3	2,4
Total	16 901,2	100			

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 2026 ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2026

D'après les chiffres du cadastre et la nomenclature appliquée (voir ci-dessous), entre 1985 et 2026, les terres artificialisées (sans le non cadastré) ont connu une croissance d'environ 624 km², soit environ 15,2 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres cadastrées pour l'agriculture qui ont perdu 654 km² entre 1985 et 2026 (soit -7,0 % en 41 ans). Les terrains cadastrés en « forêts » ont perdu 36 km² entre 1985 et 2026.

Définitions et sources

L'occupation du sol est définie par l'ONU comme « la couverture (bio-)physique de la surface des terres émergées ». Elle correspond à ce qui recouvre le sol : une végétation arborée, une culture particulière, un bâtiment, un sol bitumé/bétonné... L'utilisation se réfère à la fonction ou l'usage qui est fait du sol par l'humain : résidentiel, industriel, agricole...

Un « terrain artificialisé » correspond à toute surface retirée de son état (semi-)naturel (prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire).

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données « occupation du sol » au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2026 ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2026.

Pertinence et limites

L'utilisation du sol est mesurée à l'échelle des parcelles cadastrales pour lesquelles la matrice cadastrale (SPF Finances) donne une ou plusieurs « nature(s) ». Pour chaque parcelle-plan cadastrale du territoire, une nature principale est définie et donne une information sur son occupation/utilisation principale. Ces données comportent plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol et de son évolution (Voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

Les chiffres concernant l'évolution de l'utilisation du sol sont des bilans nets obtenus pour chaque catégorie et masquent différents types de transferts entre catégories sur le terrain. Ces bilans sont calculés à partir des situations cadastrales aux 1^{er} janvier.

Les superficies non cadastrées, qui représentent 5,2 % du territoire en 2026, ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes, chemins, voiries, trottoirs, chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond notamment à des voies d'eau. Elles induisent donc une incertitude sur les chiffres de superficie artificialisée qui sont proposés sous forme d'intervalles.

Les données proposées ici concernent l'ensemble de la Wallonie. Il est cependant utile de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Deutschsprachige Gemeinschaft (« DG » ou Communauté germanophone) est compétente en matière d'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2027